

Question 2

du groupe GRL, par le député (suppl.) Olivier Delaloye, au Département de l'économie et du territoire, concernant le nouveau cadastre du bruit de l'aérodrome militaire de Sion: un silence assourdissant

L'opposition écrite d'une partie des communes du Valais central, avec copie à Messieurs Fournier et Cina, concernant le nouveau cadastre du bruit de Sion n'a abouti qu'à un simple accusé de réception du DDPS. Lors d'une séance organisée à Meiringen pour les communes de l'Oberland bernois, Monsieur Samuel Schmidt leur a tenu ces propos rassurants: "les zones d'exercice des Forces aériennes se limiteront à la région alpine et sur certaines parties du Jura, soit en partie sur des régions qui ont aussi une vocation touristique. Ce conflit d'intérêt ne peut pas être résolu."

Quelle position compte prendre le Conseil d'Etat face à ces déclarations ?